

PV n° 08-2026

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03-06-2026**

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le TROIS du mois de JUIN, à DIX-NEUF heures et TRENTE minutes, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie de SAMATAN, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de :

Date de convocation du conseil et affichage : 29/05/2026	<i>Conseillers municipaux : 23</i> <i>Conseillers municipaux en exercice : 23</i> <i>Présents : 19</i>
Date d'affichage de la liste des délibérations : 10/06/2026	<i>Votants : 22</i>

* **Présents :**

Mesdames Caty AUGUSTE, Karine MALLEMONT, Veronique BARRIERE, Sophie SANGELY, Mathilde CATTANEO, Elodie SUANEZ, Martine Marylene LAFONT, Christine AXISA, Roxane PIEROPAN et Marlène GREBIL.

Messieurs Alexandre DUVAL, Bernard LAREE, Marius LESELLIER, Romaric ROUGE, Frederic DENAX, Michel SAINT-CRIQ, Yoann WOJNAROWICZ, Franck GAUBEEN et Jean-Louis MORVAN.

* **Excusés ayant donné procuration :**

Anthony FAURE donne pouvoir à Mathilde CATTANEO.

Erick CONSTENSOU donne pouvoir à Jean-Louis MORVAN.

Adeline SEILLIER donne pouvoir à Marlène GREBIL.

* **Excusés n'ayant pas donné procuration :**

Christian MAGNOUAC.

* **Absents : 4**

* **Secrétaire de séance :** Madame Mathilde CATTANEO a été désignée comme secrétaire de séance.

RAPPEL ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2026
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 avril 2026
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2026
4. Décisions prises en application de la délibération du 20 mars 2026
5. DOMAINE – Mise à disposition du musée du Foie gras et des traditions populaires au profit de l'office de tourisme
6. RH – Création d'un poste de service civique
7. INSTITUTION – Mise en conformité des commissions municipales avec le nouveau règlement intérieur
8. INSTITUTION – Élection des délégués sénatoriaux
9. Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance du conseil municipal est ouverte à 19h31.

Mathilde CATTANEO se propose comme secrétaire de séance, ce qui est validé à l'unanimité des présents.

1. Souhait de bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Emma DOURLET, recrutée le 1er juin 2026 en qualité de Responsable Administratif et Financier de la commune.

2. Enregistrement des séances du Conseil Municipal

À la suite d'échanges entre Monsieur le Maire et Madame Marlène GREBIL, conseillère d'opposition, cette dernière propose que les séances du conseil municipal fassent l'objet d'un enregistrement officiel, tout en précisant que son groupe politique y procédait déjà de manière autonome. Monsieur le Maire rappelle que l'enregistrement des séances est autorisé conformément aux dispositions de l'article L. 2121-18 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Afin de faciliter et de fiabiliser la rédaction des procès-verbaux, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de systématiser l'enregistrement audio des futurs conseils municipaux. *Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

3. Rappel des règles d'élaboration et de transmission des procès-verbaux

Monsieur le Maire procède à un rappel réglementaire relatif aux modalités d'élaboration des procès-verbaux de séance, en réaction aux nombreuses sollicitations adressées aux services municipaux par des élus de l'opposition. Il regrette le volume excessif de ces demandes, formulées hors délais, ainsi que la nature des modifications souhaitées, visant soit à intégrer des éléments non exprimés en séance, soit à occulter des propos effectivement tenus.

Monsieur le Directeur Général des Services rappelle que, sur le plan réglementaire, le procès-verbal a pour unique objet de constater la réalité des délibérations et des votes. Il n'a pas vocation à reproduire l'intégralité des interventions de manière exhaustive ou littérale, ni à servir de tribune politique *a posteriori* (Jurisprudence du Conseil d'État, 10 février 1995, *Commune de Coudekerque-Branche*, n°131381). Monsieur le Maire précise par conséquent que les demandes d'ajouts formulées par Monsieur Érick CONSTENSOU ne peuvent être intégrées au procès-verbal.

Par ailleurs, il est rappelé aux membres de l'opposition que les délais légaux de transmission ont été strictement respectés. Bien que l'adoption des procès-verbaux intervienne lors de séances ultérieures, le document du 19 mai a été transmis le 29 mai, concomitamment à la convocation du conseil municipal du 3 juin 2026, soit dans le délai réglementaire de trois jours précédant la séance.

4. Traitement des demandes de modification du procès-verbal du 15 avril

Un point de divergence subsiste concernant le procès-verbal de la séance du 15 avril. Pour rappel, son approbation avait été ajournée lors de la séance du 19 mai en raison de l'impossibilité technique d'intégrer, dans les temps, les modifications demandées par Madame Marlène GREBIL.

Par courriel en date du 1er juin, Monsieur Érick CONSTENSOU, conseiller d'opposition, a formulé de nouvelles demandes de modification s'ajoutant à celles de Madame GREBIL. Ces observations ayant été transmises à peine quarante-huit heures avant la séance du 3 juin alors que l'intéressé disposait d'un délai d'environ trois semaines, le Maire et le secrétaire de séance ont jugé ces demandes tardives et ont décidé de ne pas les examiner.

Madame Marlène GREBIL indique qu'elle n'a pas souhaité donner suite aux sollicitations de Monsieur Érick CONSTENSOU sur ce point, estimant ne pas pouvoir se substituer à lui en raison de son absence lors de la séance concernée.

5. Organisation des échanges futurs

Afin de rationaliser les échanges et d'éviter le renouvellement de cette situation, Monsieur le Maire demande aux élus de l'opposition de centraliser et de transmettre leurs futures demandes de modification par le biais d'un courriel collectif unique. Les conseillers municipaux de l'opposition conviennent donc la mise en place d'une réponse collégiale regroupée en un seul mail.

Monsieur Jean-Louis MORVAN, conseiller d'opposition, indique à Monsieur le Maire que la rédaction de ces courriels s'effectue déjà de manière collégiale au sein de leur groupe, rassurant la municipalité sur ce point.

À l'issue de ces rappels, Monsieur le Maire invite l'assemblée à examiner les points inscrits à l'ordre du jour de la séance.

1. Approbation du procès-verbal du 15 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du 15 avril a été transmis pour relecture aux conseillers municipaux par courriel le 15 mai 2026, puis le 29 mai 2026 avec les modifications souhaitées.

À la suite des éléments de réponses formulées par Monsieur le Maire et le Directeur Général des Services quant aux délais largement dépassés ainsi que l'impossibilité de rajouter des éléments pour étayer des propos de l'opposition qui n'ont pas été formulés pendant le conseil municipal du 15 avril, le PV est adopté à 18 pour et 4 contre.

2. Approbation du procès-verbal du 22 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du 22 avril a été transmis pour relecture aux conseillers municipaux par mail le 15 mai 2026, puis le 29 mai. Monsieur le Maire demande si quelqu'un a une éventuelle remarque.

En l'absence de remarque, le PV est adopté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal du 19 mai 2026

Le procès-verbal de la séance du 19 mai a été transmis pour relecture aux conseillers municipaux par mail le 29 mai 2026.

En l'absence de remarque, le PV est adopté à 18 pour et 4 contre.

4. Décisions prises en application de la délibération du 20/03/2026

Numéro décision	Alinéa concerné	Thème	Décision prise
2026MAI29_01	4	MAPA	Acceptation du devis n° 260507207 de la société Cunha & Castera
2026JUN01_01	4	MAPA	Acceptation du devis n° T-0009747795-1 de la société Kone
2026JUN02_01	4	MAPA	Acceptation du devis n° GR1MAI2026 de la société SAM-Librairie buissonnière
2026JUN02_02	4	MAPA	Acceptation du devis n° TER1MAI2026 de la société SAM-Librairie buissonnière
2026JUN02_03	4	MAPA	Acceptation du devis n° ALBUMS-JEU-JUN-26 de la société SAM-Librairie buissonnière
2026JUN02_04	4	MAPA	Acceptation du devis n° DE0028111 de la société Eure Film Adhésifs
2026JUN03_01	2	Tarifs	Fixation des tarifs de produits vendus à la piscine

5. DOMAINE – Mise à disposition du musée du Foie gras et des traditions populaires au profit de l'office de tourisme

Monsieur le Maire informe l'ensemble des membres du conseil municipal que la commune a engagé des négociations en vue de la conclusion d'une convention de partenariat. Il rappelle que le Musée du Foie gras et des traditions populaires ainsi que l'Office de Tourisme occupent actuellement des locaux appartenant au patrimoine communal, alors que la compétence touristique relève institutionnellement de la Communauté de communes du Savès.

L'objet principal de cette convention consiste à confier à l'Office de Tourisme la charge d'assurer l'ouverture du musée durant ses propres horaires d'accueil du public. En contrepartie, la commune s'engage à mettre gracieusement à disposition des bureaux situés au 3, rue du Chanoine Dieuzaide.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une première ébauche de ce document et précise que le projet sera transmis à l'ensemble des élus avant son envoi officiel aux services de la Communauté de communes du Savès.

Madame Véronique BARRIÈRE interroge Monsieur le Maire concernant les modalités de prise en charge du nettoyage des locaux. Monsieur le Maire indique que cette prestation est actuellement assurée par un agent communal, tout en précisant que ce point logistique devra faire l'objet d'arbitrages spécifiques avec la Communauté de communes du Savès.

Monsieur le Maire informe également l'assemblée qu'une présence de nuisibles constatée dans le bâtiment du 3, rue du Chanoine Dieuzaide a nécessité l'intervention curative d'une entreprise spécialisée.

Monsieur Jean-Louis MORVAN, conseiller d'opposition, demande si le bâtiment répond aux normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Monsieur le Maire précise que seul le rez-de-chaussée est actuellement conforme, à l'exception de la zone dédiée aux bureaux des agents.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle que la salle Chanoine Dieuzaide ne peut plus être mise à la disposition des associations locales. En effet, les travaux de réaménagement complet menés sous le mandat de la précédente municipalité ont généré d'importantes non-conformités acoustiques au regard des normes réglementaires en vigueur. La reprise de ces malfaçons afin de rendre la salle de nouveau exploitable nécessiterait désormais un investissement financier communal estimé entre 8 000 et 14 000 euros.

Les élus sont invités à formuler leurs observations sur le projet de convention avant le 15 juin, en vue de sa transmission à la Communauté de communes du Savès.

6. RH – Création d'un poste de service civique

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Caty AUGUSTE, deuxième adjointe au Maire.

Le Conseil municipal est informé de la possibilité pour la commune d'accueillir un volontaire en Service Civique, dans les conditions prévues par les articles L. 120-1 et suivants du Code du service national.

Madame Caty AUGUSTE rappelle qu'il s'agit d'un engagement de campagne s'inscrivant pleinement dans la politique communale d'action sociale et d'accès à la culture. Ce dispositif vise à favoriser l'engagement citoyen des jeunes âgés de 16 à 25 ans et à soutenir leur insertion, tout en renforçant la cohésion nationale et la mixité sociale. Elle précise que l'accueil d'un volontaire n'intervient pas dans le cadre d'un remplacement de poste. Conformément au cadre légal, les missions confiées seront strictement complémentaires à l'action des agents communaux et ne pourront se substituer à un emploi public, un poste salarié, un stage ou un bénévolat. De plus, la municipalité souhaite, par cette démarche, afficher un rôle d'exemplarité pour le tissu associatif local qui pourrait, à terme, s'approprier ce type de dispositif.

Le recours au Service Civique permet ainsi à la commune de développer des actions d'intérêt général au bénéfice de la population dans un cadre juridique sécurisé, sans création d'emploi public ni augmentation significative des charges de personnel.

Ce premier Service Civique sera affecté à la médiathèque municipale afin de renforcer les actions de médiation culturelle à destination du jeune public et des personnes âgées.

Monsieur Yoann WOJNAROWICZ, conseiller de la majorité, interroge la rapporteure sur l'âge minimum requis pour intégrer ce dispositif. Madame Caty AUGUSTE confirme que le seuil légal

est fixé à 16 ans, et précise que la municipalité envisage le déploiement ultérieur d'autres missions de Service Civique.

Madame Marlène GREBIL, conseillère d'opposition, souhaite obtenir des précisions sur le coût financier de cette mesure pour le budget communal. Madame Caty AUGUSTE indique que l'impact budgétaire sera particulièrement maîtrisé. L'indemnité principale du volontaire étant directement prise en charge par l'État, la participation financière de la collectivité se limite au versement réglementaire de la prestation de subsistance, dont le montant mensuel s'élève à environ 115 euros. Le coût direct pour la commune est ainsi estimé à 1 380 euros pour une mission d'une durée de douze mois, hors frais matériels éventuels.

En réponse à une question de Mme Marlène GREBIL sur l'encadrement du service civique, Mme Caty AUGUSTE indique que le tutorat sera assuré par un agent administratif de la mairie. Les missions du volontaire touchant à la fois à la culture et à la communication, cette option permet de ne pas alourdir la charge de travail de l'équipe de la médiathèque.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de valider la mise en place du dispositif du Service Civique au sein de la commune de Samatan à compter du 1er juillet 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'agrément requis auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement de Service Civique avec les futurs volontaires ainsi que les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir les crédits budgétaires nécessaires au versement de la prestation obligatoire, qu'elle soit exécutée en nature ou sous forme d'indemnité complémentaire pour la prise en charge des frais de transport ou d'alimentation.

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

7. INSTITUTION – Mise en conformité des commissions municipales avec le nouveau règlement intérieur

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 1er avril 2026, le conseil municipal a validé la création des commissions municipales. Par la suite, lors de sa séance du 19 mai 2026, l'assemblée a adopté son nouveau règlement intérieur, emportant modification de l'article 8 relatif auxdites commissions. Il convient par conséquent de procéder à la mise à jour de la composition de ces instances afin de la mettre en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires applicables.

Il est précisé que chaque commission doit désormais être composée de 10 membres, répartis à la représentation proportionnelle des listes sièges au sein de l'assemblée délibérante. L'application de cette règle attribue ainsi 8 sièges à la liste « Samatan : votre voix, votre avenir » et 2 sièges à la liste « Samatan : préserver & innover ».

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ce qui suit :

Finances - Budgets - Marchés publics	Marché - Commerce - Artisanat - Tourisme
Frédéric DENAX	Bernard LARÉE
Christine AXISA	Karine MALLEMONT
Caty AUGUSTE	Caty AUGUSTE
Mathilde CATTANEO	Véronique BARRIERE
Bernard LARÉE	Yoann WOJNAROWICZ
Yoann WOJNAROWICZ	Franck GAUBEEN
Marius LESELLIER	Sophie SANGELY
Élodie SUANEZ	Christine AXISA
Marlène GREBIL	Adeline SELLIER
Adeline SELLIER	Christian MAGNOUAC

Culture - Patrimoine	Associations - Événements
Karine MALLEMONT	Caty AUGUSTE
Franck GAUBEEN	Franck GAUBEEN
Mathilde CATTANEO	Romaric ROUGÉ
Romaric ROUGÉ	Martine M. LAFONT
Yoann WOJNAROWICZ	Mathilde CATTANEO
Christine AXISA	Sophie SANGELY
Véronique BARRIERE	Karine MALLEMONT
Caty AUGUSTE	Anthony FAURÉ
Christian MAGNOUAC	Christian MAGNOUAC
Adeline SELLIER	Marlène GREBIL

Voirie - Urbanisme - Aménagement	Sécurité - Accessibilité - Mobilité
Bernard LARÉE	Marius LESELLIER
Véronique BARRIERE	Martine M. LAFONT
Marius LESELLIER	Anthony FAURÉ
Michel SAINT-CRIQ	Romaric ROUGÉ
Christine AXISA	Michel SAINT-CRIQ
Romaric ROUGÉ	Bernard LARÉE
Frédéric DENAX	Véronique BARRIERE
Anthony FAURÉ	Caty AUGUSTE
Érick CONSTENSOU	Érick CONSTENSOU
Jean-Louis MORVAN	Marlène GREBIL

Agriculture - Environnement	Santé - Action Sociale
Bernard LARÉE	Caty AUGUSTE
Élodie SUANEZ	Martine M. LAFONT
Michel SAINT-CRIQ	Christine AXISA
Anthony FAURÉ	Véronique BARRIERE
Romaric ROUGÉ	Mathilde CATTANEO
Caty AUGUSTE	Roxane PIEROPAN
Franck GAUBEEN	Marius LESELLIER
Frédéric DENAX	Michel SAINT-CRIQ
Érick CONSTENSOU	Adeline SELLIER
Jean-Louis MORVAN	Christian MAGNOUAC

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

8. INSTITUTION – Élection des délégués sénatoriaux

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que ce point a été inscrit à l'ordre du jour afin de préparer au mieux l'élection des délégués sénatoriaux et de leurs suppléants. Il rappelle que ce scrutin officiel se tiendra le vendredi 5 juin 2026 à 18 heures, simultanément au sein de l'ensemble des conseils municipaux de France.

Afin d'anticiper les opérations de vote, Monsieur le Maire invite les groupes représentés au sein de l'assemblée à établir leurs listes préparatoires de candidats. La répartition proportionnelle s'établit comme suit :

- **Pour la liste « Samatan : votre voix, votre avenir »** : 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants ;
- **Pour la liste « Samatan : préserver & innover »** : 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

La liste proposée est la suivante :

Alexandre DUVAL

Karine MALLEMONT

Franck GAUBEEN

Mathilde CATTANEO

Bernard LAREE

Caty AUGUSTE

Michel SAINT-CRIQ

Christine AXISA

Christian MAGNOUAC

Jean-Louis MORVAN

Marlène GREBIL

9. Questions diverses

SICTOM

Collecte des emballages en verre :

Il est indiqué à l'assemblée que le véhicule de collecte, désormais réparé, reprendra le service de ramassage des bouteilles à compter de la semaine prochaine.

Difficultés de collecte rue Belleforest :

L'attention du conseil municipal est appelée sur les difficultés opérationnelles rencontrées lors de la collecte des conteneurs de déchets situés rue Belleforest. En conséquence, Madame Véronique BARRIÈRE et Monsieur Bernard LARÉE interviendront lors de la réunion du SITCOM programmée le lendemain afin de soumettre cette problématique.

Dispositif de benne à pneumatiques :

Monsieur Marius LESELLIER interroge la municipalité sur l'état d'avancement du dossier relatif à l'implantation d'une benne dédiée au recyclage des pneumatiques. Monsieur Bernard LARÉE précise que ce point sera également inscrit à l'ordre du jour des échanges lors de la réunion du lendemain, tout en nuancant l'éventualité d'obtenir une réponse immédiate.

RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un recours gracieux formé par un agent contractuel dont le contrat à durée déterminée est arrivé à échéance. Les membres de l'opposition indiquent avoir également été rendus destinataires de ce dossier par l'intéressé et demandent l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

Madame Caty AUGUSTE rappelle le cadre réglementaire : la gestion des ressources humaines et les cas individuels des agents relèvent de la compétence exclusive de l'autorité territoriale (le Maire) et non du conseil municipal. Par conséquent, ce dossier ne peut faire l'objet d'un débat en séance.

Monsieur le Maire précise néanmoins que, par souci d'une instruction rigoureuse, la situation sera analysée lors de la prochaine réunion des adjoints, le délai entre la réception du recours et la présente séance ayant été trop court pour en apprécier les éléments.

Enfin, l'agent étant actuellement en congé de maladie, les services étudient les modalités de son remplacement temporaire pour le mois de juin afin d'assurer la continuité du service public.

ACTION SOCIALE

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Madame Caty AUGUSTE, deuxième adjointe au Maire, souhaite apporter des clarifications sur un point abordé lors d'un récent conseil communautaire concernant le fonctionnement du CCAS de la commune de Samatan.

Elle expose qu'au cours de cette séance communautaire, il a été fait mention d'un projet d'avenant à la convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté de communes du Savès auprès du CCAS de Samatan. Les débats ont évoqué que le terme de mise à disposition résulterait d'une incompatibilité relationnelle avec la municipalité actuelle.

Madame Caty AUGUSTE apporte les précisions suivantes :

- **Sur le plan conventionnel** : La convention initiale de mise à disposition, signée sous la précédente mandature, était devenue caduque depuis environ deux ans, sans qu'un suivi ou une alerte n'ait été formalisé par l'une ou l'autre des parties. L'avenant proposé visait donc une régularisation rétroactive, démarche dont la sécurité juridique et la pertinence font l'objet d'interrogations. Ce dossier sera examiné ultérieurement.
- **Sur les motifs de fin de mise à disposition** : L'interruption de la mission est intervenue à la demande expresse de l'agent concerné, qui a fait part d'une incompatibilité personnelle, dans un contexte d'incompréhensions mutuelles quant à l'organisation du service.
- **Sur l'évaluation des missions** : Dans le cadre de ses fonctions liées à la cohésion sociale, Madame Caty AUGUSTE s'est rendue à plusieurs reprises au pôle médico-social et au CCAS pour appréhender l'activité de cet agent, affecté à hauteur de 10 % de sa quotité de travail. Elle constate que les éléments d'information transmis sur la nature exacte de ses missions sont restés lacunaires.
- **Sur le suivi des dossiers et la continuité du service public** : Lors du départ de l'agent, la municipalité a sollicité une transmission des dossiers en cours. L'intéressée a indiqué ne collecter aucune donnée nominative en invoquant le Règlement général sur la protection des données (RGPD). La direction n'a pu récupérer que des pièces partielles, ne permettant pas d'établir d'indicateurs précis sur l'activité réelle du CCAS (flux des usagers, typologie des accompagnements ou orientations partenariales effectuées).

Madame Caty AUGUSTE informe également les membres du conseil municipal qu'un agent actuellement mis à disposition de GESTES souhaite rejoindre le CCAS de Samatan.

Pôle médico-social :

Madame Caty AUGUSTE informe le conseil municipal que plusieurs visites de contrôle ont été menées par les élus afin d'évaluer l'optimisation des locaux du pôle médico-social et le taux d'occupation des espaces. Il a été constaté une récurrence de sous-occupation de certaines salles d'activités et de réunion. De surcroît, des doléances émanant d'usagers et de locataires ont mis en évidence des difficultés d'accès à certaines salles ainsi que des dysfonctionnements dans la gestion des parties communes.

L'analyse du planning de la salle de visioconférence (située en partie commune) révèle un usage moyen limité à une journée et demie par semaine depuis le mois de janvier. Afin de rationaliser l'utilisation de cet espace, des dispositifs de boîtes à clés ont été installés. Cette salle sera désormais intégrée au catalogue des salles municipales et rendue accessible aux associations locales.

Enfin, concernant la pérennisation des missions du CCAS, des entretiens ont été menés avec les agents municipaux dont les conventions de mise à disposition auprès d'autres structures arrivaient à échéance. L'un de ces agents a exprimé le souhait de réintégrer le CCAS. Il assurera désormais l'ensemble de ces missions à temps complet, en parfaite conformité avec son cadre d'emploi.

Don du sang – Journée mondiale du don du sang :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Établissement Français du Sang (EFS) a sollicité la commune dans le cadre de la Journée mondiale du don du sang, prévue le 14 juin. La

demande porte sur l'illumination en rouge d'un bâtiment public ou d'un monument emblématique de la collectivité.

Cette sollicitation s'inscrivant dans une démarche nationale, les services techniques municipaux ont été saisis afin d'étudier la faisabilité matérielle de l'opération. L'option retenue en priorité consiste à équiper les dispositifs d'éclairage existants de la mairie avec des filtres colorés rouges.

Des essais techniques seront réalisés préalablement. En cas de contrainte technique insurmontable, des solutions alternatives – telles que le déploiement de projecteurs temporaires – seront recherchées afin de garantir la participation visuelle de la commune à cette campagne de sensibilisation.

Il est précisé qu'un test sera réalisé en amont. En cas de difficulté technique, des solutions alternatives seront mises en place, telles que l'installation de projecteurs temporaires, afin de garantir qu'un point visible de la commune soit éclairé en rouge à cette occasion.

Santé mentale :

Madame Caty AUGUSTE informe le conseil municipal qu'elle a été contactée par deux organismes de santé. Ces derniers sollicitent le soutien de la municipalité pour l'organisation et le déploiement d'une semaine d'actions et d'activités dédiées à la prévention de la santé mentale, programmée dans le courant du mois d'octobre.

ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal les modalités d'organisation des cérémonies commémoratives du 18 juin, en lien avec les anciens combattants.

Il est précisé que, contrairement à l'organisation retenue pour le 8 mai, les horaires seront inversés. Le rassemblement se tiendra à Lombez à 17 h 45, suivi de la cérémonie à 18 h. À Samatan, le rassemblement au monument aux morts est prévu à 18 h 45, pour une cérémonie à 19 h.

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Yoann WOJNAROWICZ interpelle le conseil municipal sur l'opportunité d'étendre les plages horaires de l'éclairage public à l'approche de la saison estivale.

En réponse, Monsieur le Maire soumet deux modalités d'action à l'assemblée :

- Soit l'établissement d'un calendrier précis des manifestations programmées afin de solliciter des extensions horaires ponctuelles et ciblées ;
- Soit l'application d'un élargissement permanent des créneaux d'éclairage sur l'intégralité de la période d'été.

Monsieur Bernard LARÉE, premier adjoint au Maire, précise que la municipalité a d'ores et déjà engagé des démarches pour centraliser la gestion opérationnelle de l'éclairage public, aujourd'hui fragmentée. Le réseau est en effet actuellement géré de manière tripartite.

GUINGUETTE POMPIERS

À la suite d'une demande formulée par l'amicale des sapeurs-pompiers, et au regard de la forte affluence attendue pour leur traditionnelle guinguette organisée au site du lac (estimée à environ 800 personnes), la commune procédera à la location de cabines de toilettes mobiles supplémentaires afin de garantir la salubrité et le bon accueil du public.

QUESTION DE L'OPPOSITION

Proposition de dénomination d'un espace public en l'honneur de Monsieur Hervé Lefebvre

Madame Marlène GREBIL, conseillère d'opposition, souhaite ouvrir le débat concernant le courriel adressé à la municipalité par Monsieur Christian MAGNOUAC, également conseiller d'opposition. Dans cette correspondance, ce dernier sollicitait l'engagement d'une réflexion collégiale afin de déterminer l'opportunité, à l'issue des travaux d'aménagement des abords de l'école, soit de dénommer cet espace « Square Hervé Lefebvre », soit d'y apposer une plaque commémorative en son honneur.

Monsieur le Maire indique avoir pris pleine connaissance de la proposition de Monsieur Christian MAGNOUAC. Il précise qu'il a procédé à des recherches préalables auprès de plusieurs collectivités ayant été confrontées à ce type de démarche. Il en ressort que les dénominations d'équipements ou d'espaces publics sont, par usage constant, attribuées à titre posthume, ce qui soulève des réserves légitimes quant à la pertinence d'y procéder pour une personnalité vivante.

Par ailleurs, Monsieur le Maire souligne qu'une telle décision poserait une question d'équité manifeste au regard d'autres anciens élus ayant profondément marqué l'histoire de la commune — tels que Messieurs René Daubriac ou Pierre Chaze — et pour lesquels aucune distinction de cette nature n'a été mise en œuvre.

Madame Marlène GREBIL intervient pour objecter que le groupe scolaire de la commune porte déjà le nom de « Chaze ». Monsieur le Maire rectifie en précisant que l'école a été nommée en hommage à Monsieur Yves Chaze, ancien maire, et non à Monsieur Pierre Chaze.

Au vu de ces éléments et afin de trancher cette demande, Monsieur le Maire décide de soumettre la proposition au vote de l'assemblée.

Il est procédé à un vote à main levée :

- **Voix contre** : 17
- **Voix pour** : 4
- **Abstention** : 1

La proposition de dénomination ou d'apposition d'une plaque est rejetée par le Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20h37.

Liste des délibérations prises lors de la séance du 03 juin 2026

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2026
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 avril 2026
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2026
4. Décisions prises en application de la délibération du 20 mars 2026
5. DOMAINE – Mise à disposition du musée du Foie gras et des traditions populaires au profit de l'office de tourisme
6. RH – Création d'un poste de service civique
7. INSTITUTION – Mise en conformité des commissions municipales avec le nouveau règlement intérieur
8. INSTITUTION – Élection des délégués sénatoriaux

La Secrétaire
Mathilde CATTANEO



Le Maire
Alexandre DUVAL

